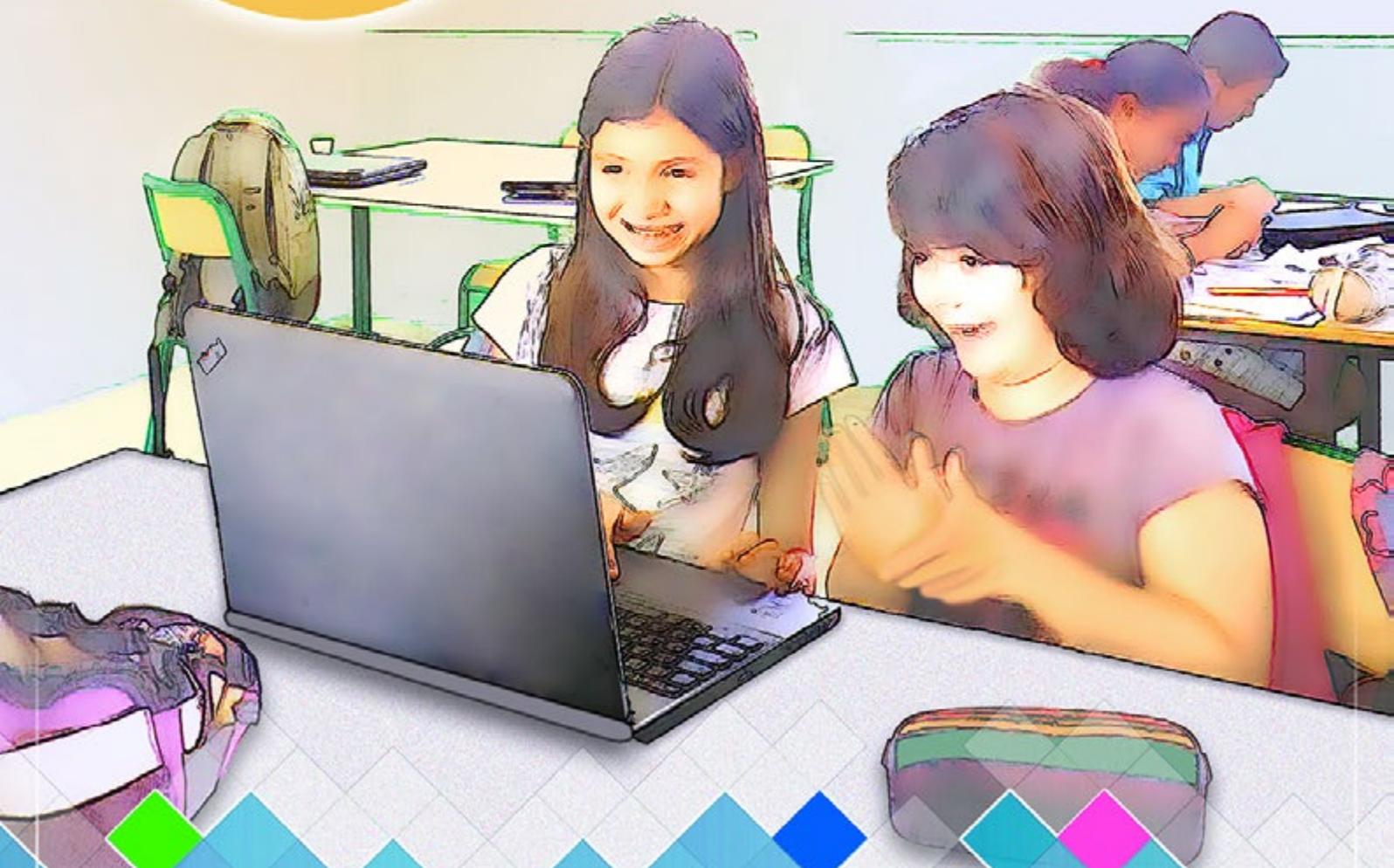


Une ambition pour la refondation de l'école

Feuille de route du numérique éducatif

PLAN
D'ACTIONS
2016-2017



» L'école
change avec
le numérique »
#EcoleNumerique



académie
La Réunion



 **DANE**
Le numérique pour l'éducation

Objectifs stratégiques du numérique éducatif pour 2016-2017

Cette feuille de route a été tracée en amont de la rédaction du nouveau Projet Stratégique Académique, qui devra faire apparaître, dans tous ses axes la contribution du numérique. Elle n'en dessine pas moins le programme que se fixe notre académie pour l'année scolaire 2016-2017.

La circulaire de rentrée le rappelle : « *La nécessité, pour les élèves, d'acquérir et de maîtriser les compétences numériques, réaffirmée dans les nouveaux programmes, et le recours croissant de tous les enseignements aux outils et aux ressources numériques, imposent d'accélérer le déploiement du numérique dans les écoles et les établissements scolaires* ».

Pour atteindre ces objectifs, il est indispensable de renforcer les partenariats : l'Etat, l'académie et les collectivités contribuent en fournissant des ressources numériques de qualité, en quantité, un très important effort de formation, ainsi que les équipements et infrastructures nécessaires.

Le cadre de l'utilisation du numérique est fourni par les programmes dès le cycle 1. A partir du cycle 2, une initiation à la programmation est prévue. Les programmes du cycle 3 font appel aux « méthodes et outils numériques pour apprendre ». Au cycle 4, l'algorithmique, des éléments de programmation, la culture numérique, l'Éducation aux Medias et à l'Information, et le travail collaboratif irriguent l'ensemble des disciplines ; l'AP et les EPI ne sauraient se passer des apports du numérique. Au lycée, aux côtés de l'enseignement de spécialité Informatique et Sciences du Numérique en terminale S, et de l'enseignement d'exploration Informatique et Culture Numérique en seconde, un nouvel enseignement facultatif ICN s'ouvre en premières L, ES et S dans 12 lycées volontaires. Ces enseignements reposent sur deux axes : la culture numérique du futur citoyen, et le codage de l'information, qui transforme l'utilisateur en acteur du monde dans lequel il entre.

Depuis la première feuille de route du numérique, la politique de notre académie s'appuie sur :

- **L'organisation d'une gouvernance pour le déploiement du numérique à tous les niveaux** (académie, circonscription, établissement, école...). Après trois années d'expérimentations, le temps est venu de donner à ce pilotage des structures formalisées, et de préciser ses objectifs ;
- **La formation des personnels, cadres et enseignants.** Le plan numérique voulu par le Président de la République prévoit trois journées de formation pour tous les enseignants de collège. Si nous nous sommes consacrés l'an passé à la réforme du collège, ces 18 heures de formation seront offertes sur 2016-2017 et 2017-2018 en combinant le Plan Académique de Formation, les Formations d'Initiative Locale (pour lesquelles chaque principal pourra avoir recours à deux demi-journées banalisées, fixées par lui), et la plate-forme de formation hybride M@gistère, qui permet de ne pas se limiter aux temps de rencontre en présentiel. Toute formation devra, à partir de cette rentrée, intégrer un volet distant.
- **L'équipement des établissements, des circonscriptions, et celui des enseignants et des élèves.** La Région, le Département et les communes amplifient leurs programmes d'équipement des élèves et des professeurs. Au titre du plan numérique, 20 collèges et 32 écoles de 10 communes disposeront cette rentrée de 91 classes mobiles de 12 à 15 tablettes et de 970 tablettes individuelles. Il faudra en accompagner les usages.

Pas d'équipements sans ressources : en complément des manuels (dont il serait regrettable de ne pas envisager qu'ils puissent être sur support numérique), l'Etat versera plus de 40 000 € pour l'achat de ressources aux écoles et aux collèges équipés par le Plan numérique. Nous disposerons aussi, dès le premier semestre, outre Éduthèque, de nouvelles Banques de Ressources pour l'Éducation.

Pour héberger ces ressources, et faciliter les échanges entre les membres de la communauté éducative, nous disposons dans le second degré d'un portail Intranet Académique et d'un Environnement Numérique de Travail. Cette année, dans le 1^{er} degré, le PIA sera utilisable par les personnels et les expérimentations d'ENT en cours déboucheront sur de premiers équipements, grâce au conventionnement rectorat-commune.

C'est grâce aux partenariats tissés avec les collectivités territoriales, l'ESPE, Canopé, le monde associatif... que notre académie pourra réunir les conditions de la réussite de tous nos élèves.



Le Recteur

Vélayoudom MARIMOUTOU



Gouvernance

Instances et leviers au service du pilotage



CPAN

COFIL

Des comités de pilotage structurés, chargés de définir des plans d'action, en particulier dans le domaine de la formation



CONVENTIONNEMENT

Un conventionnement avec les collectivités locales à généraliser



ACCOMPAGNEMENT

Des réseaux d'accompagnement de proximité au service des usages



INDICATEURS

Des indicateurs au service du pilotage



M@GISTÈRE

Un groupe académique de pilotage de la e-formation



CPAN - Comité de pilotage académique du numérique

L'instance de gouvernance académique est le Comité de Pilotage Académique du Numérique. Présidé par le recteur, il se réunit deux fois par an. Un groupe restreint se réunit au moins une fois par mois. Il est constitué du DAN, de l'IEN Tice, du conseiller numérique 1D, du DSI, de représentants des trois collèges d'inspecteurs et de deux chefs d'établissements (un principal et un proviseur), des représentants de l'ESPE et de Canopé.

COFIL - Comités de pilotage pour fixer des stratégies

En établissement

Le numérique est un levier pour l'évolution des pratiques pédagogiques. Le **Comité de Pilotage local** définit la stratégie numérique de l'établissement (feuille de route, plan de formation, ...) dans le cadre des réformes et dans la perspective de la contractualisation avec le rectorat.

Instance dédiée, ou temps de réflexion et de décision au sein du conseil pédagogique, il se réunit à une périodicité fixée par le chef d'établissement.

Y participent, au côté de l'équipe de direction, le Référent pour les Ressources et Usages Pédagogiques du Numérique (RRUPN), le professeur documentaliste, le CPE, et des représentants des disciplines. Il est élargi au Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Techniques (s'il y a lieu) et, suivant les sujets, aux personnels chargés de la maintenance.

Sur le territoire partagé Commune – Inspection(s)

Pour favoriser le déploiement du numérique dans les écoles, une mise en adéquation des projets d'équipement, des projets pédagogiques et de l'offre de formation est indispensable. La DANE contribue par son expertise concernant les usages, la DSI apporte son expérience pour le socle technique et la sécurisation des parcours des élèves.

Le(s) IEN de circonscription et le maire président ensemble un **Comité de Pilotage** qui se réunit au moins deux fois par an. Y participent également les représentants des affaires scolaires et des services informatiques et financiers, la DANE, la DSI, l'IEN-TICE, l'ATICE et / ou un conseiller pédagogique.

Conventionnement avec les collectivités locales

Dans le premier degré, des conventions cadre ont été signées avec 2 communes, qui ont installé leur comité de pilotage. Sept autres sont en préparation, dont 4 sont en cours de finalisation. Ces documents définissent les attentes et les rôles des partenaires, et les engagent dans une démarche partenariale forte, qui doit être prolongée dans chaque école par la production de chartes impliquant les usagers. La généralisation de cette démarche est un des objectifs de l'année à venir.

24 nouvelles écoles appartenant aux territoires de 8 communes vont pouvoir bénéficier d'une dotation au titre du Plan numérique. Autant de conventions spécifiques sont à monter.

Dans le second degré, des conventions sont signées avec le Département comme avec la Région sur l'Environnement Numérique de Travail. C'est aussi le cas sur la maintenance (pour les lycées), et sur le Plan Numérique (pour les collèges). La contractualisation avec le Département pour la maintenance des collèges est une priorité pour l'année à venir. Pour les lycées, le périmètre de la maintenance reste à étendre au niveau deux. A la demande de la collectivité, le rectorat peut contribuer à accompagner les personnels techniques des lycées.

Enquêtes et indicateurs

Le dialogue de gestion entre le recteur et la ministre, et les contrats d'objectifs des EPLE reposent en partie sur des indicateurs collectés par des enquêtes nationales (ETIC 1^{er} et 2nd degré, ProfEtic, EvaLUENT, ...).

Pour permettre aux chefs d'établissement et aux IEN d'utiliser ces données à des fins de pilotage, des outils nationaux (Opinée) et académiques (Obus) seront disponibles en cours d'année. Ils donneront accès à des moyennes académiques, voire nationales.

Ces tableaux de bord permettront de visualiser des informations sur les caractéristiques des écoles et des établissements (Opinée), et sur les usages de l'ENT Mélice (ObUs).

La DANE contribue au recensement, à l'analyse et à la diffusion des usages pédagogiques du numérique. Un groupe de travail associant la DANE, la DSI, des chefs d'établissement et l'inspection Vie Scolaire identifiera des indicateurs pertinents de déploiement, d'usages et d'impact sur lesquels les CoPil et la contractualisation pourront prendre appui.

Animations des réseaux d'accompagnement de proximité

Les études montrent que le numérique doit reposer sur un socle pédagogique fort pour être efficace. La préparation du CAFIPEMF et du CAFFA par les animateurs du numérique (ATICE, référents DANE), les collaborations avec les Interlocuteurs Académiques du Numérique (IAN), le recentrage des missions des référents en établissement sur les ressources et les usages pédagogiques, visent à étayer les pratiques intégrant le numérique par un solide accompagnement pédagogique.

Dans le premier degré, cette nécessité de clarifier la distinction entre les missions techniques et pédagogiques conduit à étudier la possibilité de renforcer les équipes en circonscription. Ainsi, l'entrée première dans le numérique proposée aux enseignants se ferait par la dimension pédagogique, sans pour autant que soit négligée la qualité du socle technique.

Pour assurer la consistance du socle technique, et dans l'objectif d'installer des connaissances partagées, le rectorat peut contribuer à l'accompagnement des Assistants de Maintenance Informatique, à la demande de la collectivité.

GAPM@ - Groupe académique de pilotage de M@gistère

Le numérique offre de nouveaux leviers à la formation initiale et continue des professeurs. Il favorise les mutualisations et les échanges entre pairs, leur permet de s'installer dans la durée, avec des retours réflexifs et des interactions entre les apports théoriques et l'expérimentation dans les classes.

M@gistère est l'outil proposé par le ministère, et retenu par l'académie, pour la formation hybride des enseignants (c'est-à-dire pour des parcours de formation conjuguant présentiel et formation à distance).

Pour étendre l'utilisation de M@gistère à l'ensemble du périmètre académique, un groupe académique de pilotage de M@gistère (GAPM@) est installé. Il est composé du DAN, du RAF, de l'IA-DAASEN, d'un IA-IPR référent académique, de l'IEN-TICE, et de l'administrateur de la plate-forme.

Dans son allocution du 7 mai 2015, le Président de la République a présenté le Plan Numérique pour l'Éducation. Celui-ci comprend un effort exceptionnel d'équipement des écoles et des établissements en termes de matériels, d'infrastructures et de mise à disposition de ressources numériques.



Ces investissements ne sauraient être valorisés auprès des élèves sans un effort important de formation des enseignants et personnels d'éducation. En 2016-2017, la politique académique de formation au et par le numérique s'articulera autour de 5 axes principaux :



Ces 5 axes pourront impliquer différents publics :

Inspecteurs - chefs d'établissement



Enseignants



Formateurs et référents



Enseignants stagiaires



1. Plan exceptionnel de formation "3 jours"

En 2016-2017 et 2017-2018, les enseignants de collège bénéficieront de trois journées de formation aux usages pédagogiques des outils numériques, afin d'accompagner la mise en place de la réforme du collège.

Deux demi-journées pourront être banalisées, positionnées par les principaux en fonction des contraintes propres à leur établissement. Un calendrier sera mis en place pour optimiser les capacités d'intervention des formateurs. Plusieurs modalités seront proposées :

★ ★ Formations d'initiative locale (FIL) :

La DANE a recensé une vingtaine d'actions de formation transversales sur les usages pédagogiques du numérique. En début d'année, il sera proposé à chaque principal de collège d'identifier au moins deux de ses enseignants (RRUPN et/ou professeurs compétents), qui seront formés sur l'une de ces actions de formation. Ils pourront ainsi les démultiplier au sein de leur établissement.

L'offre de Formations d'Initiative Locale sera complétée par une offre disciplinaire. Celle-ci sera élaborée dès la rentrée, conjointement par les référents DANE et des formateurs désignés par les inspecteurs.

★ Le Plan Académique de Formation :

Plusieurs actions de formation à candidature individuelle sont proposées. On pourra noter, entre autres :

Enseigner à l'ère du numérique ; Pratiquer la classe inversée ; Acquérir les compétences du C2i2e, ...

★ L'offre d'auto-formation avec M@gistère :

La plate-forme de formation hybride M@gistère offre désormais à tout enseignant, du primaire comme du secondaire, la possibilité d'accéder à une quarantaine de parcours en auto-inscription. Ces parcours, d'une durée variable de 3h à 9h, sont accessibles à tout moment, via les interfaces M@tice ou Arena.

On trouvera des thématiques variées, par exemple :

Se former sur M@gistère ; Folios ; La citoyenneté ; Découvrir la classe inversée ; La lumière ; Usages des tablettes ; Enseigner l'informatique au collège ; Concevoir un web-documentaire ; Enseigner la lecture à un élève allophone ; Utiliser des ressources numériques en classe avec Eduthèque ; ...

2. Le Plan Académique de Formation et animations pédagogiques

- ★ ★ ★ ★ Environ vingt actions de formation identifiées « numérique » sont proposées aux professeurs des écoles, des collèges et des lycées autour de l'usage pédagogique du numérique.
- ★ ★ ★ 3 dispositifs pour les personnels de direction et d'inspection : *Pilotage du numérique en EPLE ; Information auprès des inspecteurs référents ; Numérique et pratiques collaboratives ; ...*
- ★ Lors de réunions de bassin, présentation de l'offre de services et d'applications au service du pilotage et de la sécurité.
- ★ Des formations spécifiques pour tous les formateurs et référents des réseaux du numérique.
- ★ La formation continue des enseignants (lien page PAF du site académique)

3. M@gistère

Les outils collaboratifs font désormais partie intégrante de toute action de formation. Le ministère a développé la plateforme M@gistère qui intègre ces nouvelles modalités de formation.

★ Le groupe académique de pilotage de M@gistère (GAPM@) a pour mission de promouvoir et d'organiser l'usage de M@gistère dans l'académie. Il devra valider les projets de conception, mettre en place une contractualisation avec la DIFOR (rémunérations) et promouvoir les usages dans le 2nd degré.

★ M@gistère au service des cadres :

Les inspecteurs seront invités à participer à la production d'un parcours M@gistère dont l'objectif sera de médiatiser les potentialités de la formation hybride.

Les chefs d'établissement auront accès à un parcours sur le pilotage, en cours de réalisation.

Travail collaboratif :

- ★ ★ Un espace collaboratif académique M@gistère a été créé, il a pour objectif d'informer les décideurs de l'actualité M@gistère : offre de parcours, modalités de déploiement, formation de formateurs.
- ★ ★ ★ ★ Toute circonscription du 1^{er} degré, tout établissement, tout groupe de travail académique peut, à sa demande, disposer d'un espace collaboratif M@gistère.
- ★ Pour chaque discipline du second degré, il est souhaitable qu'à minima une action inscrite au PAF soit accompagnée d'un volet distant sur M@gistère.
- ★ Une formation de formateurs accompagnera les nouveaux formateurs dans l'usage de M@gistère. Elle sera centrée sur les plus-values apportées par l'outil :
 - formation installée dans la durée, avec alternance de phases en présentiel et à distance ;
 - développement de la pratique réflexive entre différentes phases d'apports théoriques ;
 - travail collaboratif entre pairs.
- ★ Une présentation de la plateforme sera proposée dans le cadre des préparations CAFFA et CAFIPEMF.
- ★ ★ Une équipe d'assistance M@gistère sera constituée afin d'accompagner les formateurs dans la mise en place de modules de formation hybride.
- ★ ★ ★ Un partenariat est envisagé avec l'ESPE afin que M@gistère soit déployé pour la formation des professeurs stagiaires.
- ★ ★ Tout enseignant dispose désormais de la possibilité d'accéder à une offre de formation M@gistère en auto-inscription. Une quarantaine de parcours leur sont offerts, leur durée varie de 3h à 12h.

4. Plan numérique

★ ★ ★ Le Plan numérique permet à 20 collèges et 32 écoles de bénéficier d'équipements mobiles et de ressources numériques. Les enseignants seront accompagnés par un plan spécifique de formation, qui comportera des volets technique et pédagogique, avec des entrées transversales et disciplinaires accompagnées par les corps d'inspection.

5. Salon de l'Education

- ★ ★ Le salon de l'éducation fournit chaque année aux enseignants stagiaires (ESPE et Rectorat) l'occasion d'enrichir leurs connaissances des pratiques pédagogiques associées aux outils numériques.
- ★ Ce salon est également l'occasion de pratiquer une veille technologique pour les référents des différents réseaux : IAN, RRUPN, ATICE et CPC-N. Différents ateliers et séminaires leur sont proposés.

20 collèges
32 écoles numériques

à la rentrée 2016

3 AXES
d'actions

IMPULSER

accompagner l'intégration du numérique dans la culture pédagogique de l'établissement



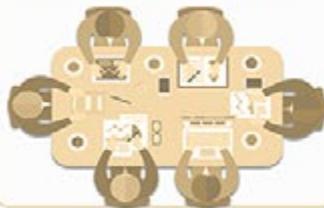
ÉQUIPER

élèves et enseignants d'équipements mobiles dans un environnement fiable et sécurisé



FACILITER

l'accès aux ressources numériques



1. Impulser et accompagner l'intégration du numérique dans la culture pédagogique de l'établissement

En collège, comme en circonscription, le comité de pilotage du numérique associera l'ensemble des acteurs éducatifs dans le développement du numérique local.

Il s'agit de **formaliser la culture numérique de l'établissement** pour les enseignants, les élèves et les parents (éducation à la citoyenneté numérique, à un usage responsable d'Internet, aux Médias et à l'Information...).

A partir des besoins identifiés, la **formation des équipes pédagogiques** portera sur les apports des équipements et des ressources disponibles à des démarches de pédagogies actives, favorisant la créativité, les interactions et la mise en réflexion des élèves.

En s'appuyant sur l'ENT et d'autres outils de communication et de collaboration, le numérique peut instrumenter efficacement la **réforme du collège**, notamment le travail en équipes interdisciplinaires et les projets pédagogiques, par le biais de dispositifs tels que l'AP, les EPI et les parcours éducatifs dans FOLIOS, ...

2. Faciliter l'accès aux ressources numériques

Le dispositif intègre le **financement de ressources numériques**. Avec l'appui de la DANE, des protocoles devront être définis pour l'**acquisition et le déploiement** de celles-ci. Les collèges recevront ces dotations et feront les acquisitions pour eux et pour les écoles.

Le comité de pilotage devra procéder à l'analyse des besoins ressentis, mais aussi des usages attendus, afin de sélectionner les ressources qui encouragent les collaborations, la différenciation, ...

3. Équiper les élèves et les enseignants d'équipements mobiles dans un environnement fiable et sécurisé

Outre un allègement potentiel du poids du cartable, la disponibilité des ressources sur des **équipements individuels mobiles**, utilisés en liaison avec l'ENT, favorise des usages nomades et la prolongation des apprentissages au-delà du temps de la classe.

Ces équipements nécessitent une **couverture Wifi fiable** et adaptée au dimensionnement du projet, garantissant la sécurité des utilisateurs (filtrage des contenus), et des **débits Internet suffisants**.

Les collèges et les écoles s'attacheront à **actualiser le cadre réglementaire** (règlement intérieur, chartes d'usage, ...), en y associant l'ensemble de la communauté éducative : enseignants, élèves, parents.

La recherche fait ressortir que « lorsque les ressources pédagogiques sont numériques, la mobilisation des élèves est plus visible. Celle-ci est corrélée à une réorganisation des acteurs de la classe qui produit des interactions plus riches et une meilleure densité didactique »⁽¹⁾.



Si le volet "ressources" du plan numérique pour les écoles et les collèges connectés prévoit l'acquisition de ressources éditoriales ou logicielles spécifiques, tous les établissements disposent d'une offre complète :

LOCALES

NATIONALES

1. Ressources produites et partagées par les membres de la communauté pédagogique

De nombreuses ressources sont produites par les enseignants. Elles peuvent être mises à disposition de leurs collègues sur les **sites disciplinaires académiques**, ou des élèves sur des **sites d'établissement**.

Un important travail d'indexation des contenus sera initié dès la rentrée, auquel contribueront des professeurs documentalistes de La Réunion. Référencées sur la plateforme nationale Myriaé, les ressources de toutes les académies pourront être trouvées et partagées.

Reposant sur une logique de travail collaboratif, les **Environnements Numériques de Travail** permettent aux professeurs comme aux élèves de co-créditer et de partager localement (voir l'article page suivante).

Dans le second degré, les **plateformes Moodle** (qu'elles soient intégrées à l'établissement ou sur le périmètre académique), contribuent à la production et à la diffusion de ressources, parfois au service de dispositifs de type "classe inversée".

2. Ressources mises à disposition par le Ministère

En complément aux manuels numériques, trois grandes familles de ressources numériques seront à la disposition des enseignants et des élèves cette année :

Des ressources d'**accompagnement des nouveaux programmes** sont accessibles sur Eduscol pour les cycles 3 et 4. Elles couvrent toutes les disciplines, sans oublier les EPI, et continueront de s'enrichir en cours d'année.

Des **banques de ressources numériques** comprenant des contenus et des services associés couvrant les cycles 3 et 4 en Français, en Mathématiques, en Histoire-Géographie, en Sciences et en Langues Vivantes. Elles seront livrées progressivement de septembre à décembre 2016.

Éduthèque est une offre de ressources pédagogiques réservée aux enseignants, provenant d'une vingtaine d'établissements publics culturels et scientifiques (Le Louvre, l'INA, la BnF, l'INSERM, l'IGN, la Philharmonie de Paris, le Centre Pompidou, le Château de Versailles, le Muséum national d'histoire naturelle, lesite.tv, Météo France, etc.)



La DANE, les chefs d'établissements, leurs partenaires dans la Ligue de l'enseignement et les CEMEA, prolongeront les réflexions et les actions engagées sur l'**accompagnement des parents** pour la maîtrise des outils et des enjeux du numérique.

Cette année, l'appel à projet e-FRAN, le concours WebCup, la création d'une filière de formation au numérique (CSFR), ont fourni des occasions d'amorcer une **dynamique partenariale** avec l'université, des laboratoires de recherche, l'ESPE, Canopé et le monde de l'entreprise locale : Digital Réunion, Simplon, WebCup, Immersive ways, Datarocks ... L'expérience sera à poursuivre sous d'autres formes, au travers d'autres dispositifs.

(1) « Savoir en réseau : Introduction de ressources numériques et interactives. Des usages imaginés aux usages observés dans les classes : quelles transformations des métiers d'enseignants et d'élèves ? » Sandrine Jauffred-Goislard de Monsabert, thèse de doctorat, UPEC ; IFE, avril 2015.



1. Les Environnements Numériques de Travail

L'élève, tout comme le professeur, doit pouvoir conserver ses productions et l'historique de ses réflexions, pour être à même d'y revenir et de continuer à les construire. Ces productions doivent pouvoir être collaboratives, et partagées, même entre des centres éloignés géographiquement. L'accompagnement des élèves par les familles suppose aussi qu'elles aient accès à ces traces des activités de leurs enfants, à travers un **espace numérique de travail** et de communication sécurisé.

Cet environnement est disponible dans tous les EPLE du 2nd degré via Métice. Les expérimentations d'ENT en cours dans le 1^{er} degré déboucheront cette année sur de **premiers déploiements**, pilotés par les comités de pilotage Commune/IEN.

L'ENT 1^{er} degré aura ainsi la charge d'améliorer la communication, d'encourager la créativité, de faciliter les collaborations entre élèves et entre écoles, et le transfert des productions qui doivent suivre l'élève en cas de changement de domicile, ou d'école, ou tout simplement de l'école au domicile.

2. L'intranet : le portail académique sécurisé pour les applications métier

Pour les personnels, le **Portail Intranet Académique** est l'outil qui donne accès aux applications métier et qui héberge les productions collaboratives ou individuelles, permet leur stockage pour une disponibilité en tous lieux et temps et leur diffusion. Il devra cette année être étendu dans le 1^{er} degré.

3. Un socle technique solide au service des usages

La migration de version logicielle **des serveurs d'établissement** vers la version 2.5 ou 2.6 d'EOLE permettra de suivre les évolutions des versions fonctionnelles et sécuritaires du socle applicatif de l'ENT.

Les **marchés de connexion internet** des établissements doivent être renouvelés par les deux collectivités. Ce devrait être l'occasion de réactualiser les débits des établissements et de profiter au mieux de la connexion RENATER fournie par l'Etat et financée pour partie par l'Europe.

4. Accompagnement des usagers

Pour faire suite aux remontées de l'enquête de satisfaction, la DSI travaillera à la mise en place d'une **nouvelle structure de support et d'accompagnement** qui devrait se traduire par la mise en place d'un guichet unique numérique et par la généralisation des demandes de support au travers de "tickets".

5. Télé-services

Pour favoriser l'émergence des nouveaux **télé-services à destination des parents** (télé-paiement, télé-inscription, fiches de renseignements, ...) et faciliter le suivi de la scolarité par les parents, une campagne spécifique sur les comptes d'Accès aux Téléservices des parents (ATEN) sera menée afin de les diffuser de manière massive.

Il est par ailleurs prévu un **guichet d'authentification unique et national** pour les parents d'élèves, leur permettant d'accéder au Livret scolaire numérique (LSUN) qui sera généralisé cette année du cycle 1 au cycle 4 en remplacement du LPC.